LES SITES BIT4EU.IO - BIT4EU.CC - BIT4EU.CO - COINEUROCAP.CO

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête



Les sites proposent comme beaucoup d'autres de trader sur les crypto monnaies. Ils n'ont aucun agrément. Ces opérations sont à très haut risque pour les consommateurs. Avec des escrocs la perte est certaine à 100 % ! Nous déconseillons de sortir de la liste blanche de l'AMF que vous pouvez consulter avec le lien ci-dessous :

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/listes-blanches

Les sites internet

Le site bit4eu.io

Il a été créé le . Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/bit4eu.io

Le site bit4eu.cc

Il a été créé le 23/05/2024. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/bit4eu.cc

Le site bit4eu.co

Le whois n'est plus disponible.

Le site coineurocap.co

Le whois n'est plus disponible.

Nos recherches

Les sites n'ont pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Les sites utilisent :

Le numéro 06 05 83 08 52

Les faux noms

Les sites utilisent :

- Mme Marie CLEMENT
- M. David ADAMS

Les produits

Il est proposé du trading avec l'IA dans le domaine des crypto monnaies.

Le site coineurocap.co est utilisé pour l'accès à la partie privée du site bit4eu.io. Outre la FSMA, il est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservices.fr depuis le 26/07/2024.

https://adcfrance.fr/epargne/le-site-coineurocapital-co/

Les règlements

Les sites utilisent :

Un compte anglais ayant l'IBAN GB56 RBOS 1610 7003 4113 10
Un copte maltais ayant l'IBAN MT43 CFTE 2800 4000 0000 0000 2496 938

Les informations juridiques

En juillet 2024, le site bit4eu.io était ouvert. La page contenant les conditions générales est non disponible (erreur 404). Nous n'avons pour l'instant aucune information du fait de la disparition du

site.

Le site coineurocap.co est inscrit sur la liste noire du site de la FSMA (autorité de contrôle belge) depuis le 29/08/2024.

Le site bit4eu.io est inscrit sur la liste noire du site de la FSMA (autorité de contrôle belge) depuis le 29/08/2024.

Le site bit4eu.co est inscrit sur la liste noire du site de la FSMA (autorité de contrôle belge) depuis le 29/08/2024.

Le site bit4eu.cc est inscrit sur la liste noire du site de la FSMA (autorité de contrôle belge) depuis le 29/08/2024.

https://www.fsma.be/fr/warnings/attention-aux-pieges-mefiez-vous-de-ces-plateformes-de-trading-frauduleuses-0

Divers

A titre informatif, nous publions une page d'un site qui a recensé les sites frauduleux mis en listes noires d'un certain nombre de pays UNIQUEMENT LE 27/08/2024 !

https://invest-reviews.com/2024/09/03/fca-finma-amf-sfc-warnings-27-08-2024-2/

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de

l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune

suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.